

D2026-41

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

7.5 SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (D.S.I.L.) au titre de l'année 2026.

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1<sup>er</sup> avril 2026 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement et quel qu'en soit le montant,

Vu le projet de la ville de réaliser des travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle Joséphine BAKER afin de pouvoir y accueillir l'ensemble des effectifs à la rentrée 2027/2028,

Considérant que la commune du Pecq a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre des deux dispositifs cités en objet,

D E C I D E

D'approuver le projet les travaux d'extension et de rénovation des locaux de l'école maternelle Joséphine BAKER pour un montant de 920 605 € HT (PSE incluses).

De solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au taux maximum dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (D.S.I.L.) au titre de l'année 2026.

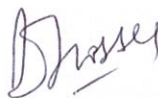
De s'engager à financer le reste à charge.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 24/04/2026



Le Maire



Anne-Laure de BROSSES

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20260424-D2026-41-AR  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

SUIVEZ-NOUS SUR :

